

BILAN DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE
MONTMAGNY AU 26 AVRIL 2005

Présenté par :

MRC de Montmagny

Au :

BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET
D'ÉTABLISSEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE PAR LA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE
L'ISLET-MONTMAGNY DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE

PRÉSENTATION DE LA MRC DE MONTMAGNY

La MRC de Montmagny est constituée de quatorze municipalités dont onze participent au projet de recherche d'un lieu d'enfouissement pour les matières résiduelles qu'elles génèrent. La population que représentent ces onze municipalités est d'environ 22 000 personnes. La description de la MRC de Montmagny et ses objectifs en matière de gestion des matières résiduelles sont présentés dans son plan de gestion des matières résiduelles qui est entré en vigueur à l'automne 2003.

INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET

Une des raisons de l'intérêt de la MRC de Montmagny pour ce projet est de continuer à offrir à la population un service public d'enfouissement des matières résiduelles. Le site actuel a atteint sa pleine capacité et il a été impossible de procéder à son agrandissement. De plus, certaines municipalités de notre territoire opèrent des sites en tranchées qui, eux aussi, devront être fermés afin de se conformer à la loi. Onze municipalités de notre territoire sont donc à la recherche d'un site pour la disposition de leurs matières résiduelles.

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny (PGMR)

La gestion des matières résiduelles est une responsabilité qui a été dévolue aux MRC dans la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Suite à l'adoption de cette politique, les MRC ont dû se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Le PGMR de la MRC de Montmagny est entré en vigueur à l'automne 2003. Une fois en vigueur, le plan lie les municipalités locales qui doivent s'y conformer sans possibilité de retrait. Les plans de gestion sont mis à jour à tous les cinq (5) ans et peuvent être modifiés en tout temps.

Demandes de précisions du BAPE à la MRC de Montmagny

Deux demandes de précisions ont été adressées à la MRC de Montmagny par le BAPE dans le cadre du projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard.

«Pourquoi dans son plan de gestion, la MRC de Montmagny n'a pas limité ou refusé toutes quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination des matières résiduelles qui proviennent de l'extérieur de son territoire de planification?.»

Au moment de l'adoption du PGMR, les municipalités de la MRC de Montmagny (sauf Cap-Saint-Ignace) étaient clientes de la régie opérant le lieu d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles. Il était prématuré d'interdire l'élimination des matières provenant des autres MRC avant d'élaborer un nouveau projet et d'en connaître les critères de faisabilité. L'intention de la MRC de Montmagny et des municipalités à la recherche d'un site

d'enfouissement n'est toutefois pas d'ouvrir le lieu à des municipalités provenant de l'extérieur des MRC de Montmagny et de l'Islet mais plutôt d'avoir à leur disposition un site pour les générations à venir. Compte tenu de la difficulté à ouvrir un site et aux inconvénients que pourrait provoquer l'ouverture du site à des populations de l'extérieur, il y aurait sans doute lieu de modifier le plan de gestion pour inclure cette limitation au nouveau projet d'établissement d'un lieu sanitaire.

«La MRC pourrait-elle déposer un bilan de gestion des matières résiduelles municipales pour les années 2002, 2003 et 2004?»

La MRC de Montmagny propose à l'annexe 1 un tableau indiquant les statistiques de la collecte municipale 2000-2003-2004.

La MRC de Montmagny a développé conformément à son PGMR différentes stratégies visant à réduire le volume des matières à enfouir. Les stratégies diffèrent selon les types de matières. Pour chacune des matières, des objectifs sont énoncés et 2008 constitue la date où tous ces objectifs devront être atteints. Les matières recyclables du secteur municipal (bac bleu), les matières putrescibles, les peintures et résidus domestiques dangereux, les pneus, les matières encombrantes, le bois, le métal, le textile et les matières issues des technologies de l'information constituent les principaux types de matières à diriger vers des lieux autres que le site d'enfouissement.

MATIÈRES RECYCLABLES SECTEUR MUNICIPAL – BAC BLEU

	2000	2003	2004
Matières générées	12061 Tonnes	12208 Tonnes	12076 Tonnes
Matières éliminées	11608 Tonnes	10433 Tonnes	10428 Tonnes
Matières récupérées	453 Tonnes	1775 Tonnes	1648 Tonnes

Les objectifs annuels de récupération du PGMR sont les suivants en ce qui concerne les matières recyclables :

Années	% de récupération/matières générées
2003	15 %
2004	17 %
2005	19%
2006	21%
2007	23.9%
2008	26.8 %

Les résultats obtenus pour l'année 2003-2004 sont les suivants :

Années	% de récup./matières générées	Écart %
2003	14.54 % (1175 T/12208 T)	(0.46%)
2004	13.65 % (1648 T/12076 T)	(3.4%)

Il existe un écart entre les prévisions et le résultat des matières recyclées qui peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- Courte expérience de la MRC et de ses citoyens en ce qui concerne la collecte sélective implantée depuis septembre 2002 seulement. En effet, les milieux où la collecte sélective est implantée depuis plusieurs années, comme la MRC de Bellechasse, obtiennent de meilleurs résultats. L'expérience est donc un facteur à considérer dans l'analyse des résultats obtenus.
- Difficultés financières de l'organisme communautaire « l'Après Récupération » qui ont entraîné la faillite de l'organisme en août 2004 et, qui a contribué, à véhiculer des messages négatifs auprès de la population au sujet de la collecte sélective.
- Restriction des matières récupérées par le fournisseur temporaire créant une baisse de tonnage (plastique 1,2 et 5 seulement, pas de boîte à boire ciré, pas de verre de couleur etc.).

Pour s'assurer de l'atteinte des objectifs du PGMR la MRC a entrepris les actions suivantes en 2005 en ce qui concerne la collecte sélective :

- En avril 2005, octroi pour cinq ans, d'un contrat de réception et de revalorisation des matières à Services sanitaires Roy, entreprise expérimentée dans le recyclage des matières et qui dessert également la MRC de l'Islet.
- Élargissement des matières pouvant être revalorisées. En effet, désormais tous les plastiques 1 à 7 seront acceptés, tous les métaux, les verres peu importe leur couleur et tous les papiers et cartons incluant les boîtes à boire cirés (lait, jus). Les sacs de plastiques devraient bientôt faire partie des matières récupérables d'ici un an selon le nouveau fournisseur.
- Campagne de sensibilisation porte-à-porte afin de promouvoir la collecte sélective qui débutera en mai 2005. Pour ce faire, en collaboration avec la responsable du dossier environnement à la MRC de Montmagny, deux étudiants sillonneront notre territoire afin d'informer la population des nouvelles matières à récupérer et rappelleront l'importance de leur participation à la collecte sélective.
- Campagne de sensibilisation dans les journaux régionaux et locaux et distribution d'un aide-mémoire aimanté mentionnant les matières à récupérer.

Il est toutefois intéressant de remarquer que la baisse de matières récupérées n'a pas eu pour effet d'augmenter l'importance des matières municipales éliminées qui ont également subies une légère baisse de tonnage.

MATIÈRES PUTRESCIBLES

	Matières putrescibles résidus vert	Matières putrescibles (restant de table etc..)	Matières putrescibles total	Objectif de revalorisation des matières putrescibles selon PGMR %
Objectif PGMR 2008	694 T	2016 T	2710 T	
Résultat 2004	422 T	182 T	604 T	22%

L'objectif de valorisation des matières putrescibles au PGMR est d'amasser 694 tonnes de résidus «verts» et 2016 tonnes d'autres matières putrescibles constituées en majeure partie par les restes de table, pour un total de matières putrescibles de 2710 tonnes d'ici 2008.

En 2004, deux municipalités du nord de la MRC (Montmagny et Cap-Saint-Ignace) ont réalisé des collectes de feuilles porte-à-porte à l'automne 2004. Les municipalités de Saint-François et de Berthier-sur-Mer ont, pour leur part, ouvert un dépôt en permanence à la population. En 2005, la municipalité de Saint-Pierre joindra les rangs. En tout, 422 tonnes de résidus «vert» ont été recueilli par les municipalités en 2004 et revalorisé par des agriculteurs, des municipalités ou par un centre de compostage. Graduellement, nous nous dirigeons vers l'atteinte de l'objectif de récupérer 694 tonnes de résidus «verts».

En ce qui concerne les municipalités du centre et du sud, celles-ci sont fortement rurales. Par conséquent, la population dispose en général de grands terrains permettant de composter ou de laisser au sol les résidus «verts». Il nous est cependant impossible de quantifier ces matières.

Des campagnes de sensibilisation dans les journaux régionaux rappelant les bienfaits de laisser le gazon au sol seront à nouveau réalisées de même que l'interdiction à la population d'incorporer le gazon et les feuilles au bac contenant les matières destinées au site d'enfouissement.

Actuellement, 270 composteurs ont été vendus afin de permettre la revalorisation de 182 tonnes de matières. Des actions importantes devront donc être mises de l'avant afin d'atteindre nos objectifs de valorisation des matières putrescibles d'ici 2008.

Même si déjà 22% de l'objectif de valorisation des matières putrescibles est atteint, les statistiques provinciales nous indiquent que l'atteinte de l'objectif de valorisation des matières putrescibles pour 2008 demeure un des grands enjeux du PGMR.

PEINTURE ET RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

PEINTURES

Depuis 2003, l'ensemble des municipalités (à l'exception de Sainte-Apolline) ont signé avec Peintures récupérées du Québec une entente leur permettant de récupérer la peinture. Par le biais des journaux locaux, les municipalités invitent la population au printemps et à l'automne à déposer à un endroit donné la peinture qui est ensuite ramassée par Peintures récupérées du Québec. À noter que pour la Ville de Montmagny, un dépôt en permanence est offert aux citoyens. Des démarches sont en cours afin de déterminer des sites ouverts quelques heures par semaine de façon permanente de mai en septembre. Aussi, des dépôts de résidus domestiques dangereux, matériels informatiques et piles seront intégrés sous peu aux sites de récupération de peinture. En effet, une entente est également en vue avec le CFER de Bellechasse pour la récupération des matières issues des technologies de l'information. Quant aux piles, RBRC (rechargeables battery recycling corporation) fournira aux municipalités locales des boîtes permettant de les récupérer.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Présentement, la collecte de produits dangereux est réalisée au lieu d'enfouissement sanitaire de l'Anse-à-Gilles.

Tel que mentionné précédemment des démarches sont présentement en cours, afin de déterminer dans chacune des municipalités de la MRC, des endroits ouverts quelques heures par semaine de façon permanente de mai à septembre.

Dans les prochains jours, la MRC signera une entente pour la cueillette des produits domestiques dangereux avec Peintures récupérées du Québec et coordonnera la formation, la collecte des bacs et les communications entourant ce nouveau service. Pour leur part, les municipalités détermineront l'endroit de dépôt et assumeront la ressource pour gérer l'arrivée des matières.

PNEUS

Quelques municipalités dont Saint-François, Cap-Saint-Ignace, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Paul, Sainte-Apolline, Saint-Fabien et Saint-Just-de-Bretenières offrent à leur population une collecte de pneus en collaboration avec Recyc-Québec. Cette collecte permet la récupération de 3600 pneus sur le territoire. Dans les autres municipalités, les citoyens sont invités à disposer de leurs pneus dans les garages privés.

BOIS-MÉTAL - TEXTILES - ENCOMBRANTS

Depuis le 9 juillet 2004, l'entreprise Éco-Centre opère une déchetterie ainsi qu'un centre de récupération et de traitement des matériaux secs (notamment pour les résidus de bois) à Montmagny. La plupart des municipalités procèdent actuellement à

la cueillette des «monstres» qui sont par la suite dirigés vers l'Éco-centre pour être valorisés.

Différentes actions d'organismes communautaires sont aussi mises de l'avant afin de recueillir les meubles et les vêtements. L'ensemble des actions concernant ce type de matière est présenté à l'annexe 2.

Le 13 avril dernier, le gouvernement provincial annonçait un programme d'investissement de 4 millions sur 3 ans pour soutenir l'action des entreprises d'économie sociale qui oeuvrent dans le secteur de la gestion des matières résiduelles au Québec. Ce programme permettra à la MRC de Montmagny de bénéficier éventuellement d'une ressourcerie sur son territoire. Des démarches sont en cours relativement à ce projet.

BILAN PAR MUNICIPALITÉ

La MRC a préparé un bilan des gestes posés pour chacune des municipalités en vue de collecter les matières à valoriser. Ce bilan est présenté à l'annexe 2.

CONCLUSION

Le présent document démontre les efforts déployés par la MRC de Montmagny et les municipalités qui la constituent en matière de gestion des matières résiduelles.

La MRC de Montmagny demeure disponible pour répondre aux questions qui pourraient apporter des précisions sur la gestion de ses matières résiduelles sur son territoire.

Marcel Catellier
Maire représentant la MRC de Montmagny